


Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité Educateur Sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation

 Niveau d'étude visé Inferieur ou égal au baccalauréat	 Diplôme Autres dipl. nationaux niv. form. bac	 Domaine(s) d'étude Sport et loisirs	 Accessible en Formation en alternance, Formation initiale	 Établissements
--	--	--	--	--

Présentation

L'éducateur sportif « activités aquatiques et de la natation » exerce en

autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés

aux activités aquatiques et de la natation, dans la limite des cadres

réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité

des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet

d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Objectifs

4 UNITÉS CAPITALISABLES :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

Savoir faire et compétences

La possession du diplôme mentionné atteste que son titulaire certifie qu'il met en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine des activités aquatiques et de la natation, les compétences suivantes :

- concevoir un projet pédagogique ;
- conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;

- assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- gérer un poste de secours ;
- participer au fonctionnement de la structure.

Admission

Conditions d'accès

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.

Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests.

- être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- satisfaire au test technique suivant :

Test technique préalable à l'entrée en formation :

Parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 15 minutes.

Épreuves de sélection

- Un écrit à composer : à partir de la lecture d'un texte, le candidat devra prendre des notes afin d'identifier les points importants et les restituer sous forme de synthèse des idées
- Un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel

Et après...

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DEJEPS, perfectionnement sportif, mention natation course.

Insertion professionnelle

Lieux d'exercice

- * Collectivités territoriales
- * Associations
- * Structures privées commerciales

Contact(s)

Infos pratiques